Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20260321-2026032119-DE

CONSEIL MUNICIPAL
21 MARS 2026

COMMUNE DE PLUMIEUX

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à dix- heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien QUINIO, Maire de la commune de Plumieux.

Date de la convocation : 16 mars 2026

PRESENTS : **QUINIO** Sébastien, **MIGNOT** Samuel, **MARTEIL** Fanny, **CADIO** Quentin, **LAUNAY** Marina, **QUINIO** Tristan, **STEPHAN** Hervé, **MICHARD** Yannick, **ROBERT** Annie, **BELLAMY** Dominique, **JOLIVET** Soizic, **JOUET** Christelle, **BIENNE** Angélique, **CLÉMENT** Martin, **GANNE** Audrey, **JOUVIN** Gisèle, **LAGUEUX** Julien, **LE NET** Bruno, **ROUAULT** Pierre, **ROUILLARD** Kevin, **SCHUTTERT** Anke.

EXCUSE(ES) : **LE PERSON** Christine donne pouvoir à **BELLAMY** Dominique, **BOSCHET** Emanuelle donne pouvoir à **JOLIVET** Soizic.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Monsieur **BELLAMY** Dominique est nommé secrétaire de séance. La séance est publique.

****

19 – CORRESPONDANT « DEFENSE » - DESIGNATION DU REFERENT

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,
Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,
Considérant que le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.
Considérant qu'il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du correspondant.

Vu après appel à candidature, les candidats au poste de correspondant « défense » : Quentin CADIO

Considérant que si une seule candidature a été déposée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, après lecture par le Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Constater, qu'après appel à candidature, un seul candidat s'est présenté,

Article 2 : Désigner Quentin CADIO correspondant « défense » pour le compte de la commune

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20260321-2026032119-DE

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor

Pour extrait certifié conforme
Plumieux, le 27 mars 2026
Le Maire, Sébastien QUINIO



Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Affiché en Mairie le 27 mars 2026
Transmis en Préfecture le 27 mars 2026